

Fonds collège-industrie pour l'innovation

Volet 1 : Infrastructure de recherche

INVITATION À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS

Révisée en décembre 2019

**Renforcer la capacité des collèges
à soutenir l'innovation dans
les entreprises au Canada**



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR CE FONDS.....	3
Objectifs du Fonds collège-industrie pour l'innovation	4
Participation du secteur privé et d'autres secteurs.....	4
Dates importantes.....	4
Établissements admissibles	4
Infrastructure admissible	5
Emplacement de l'infrastructure.....	5
Les coûts d'exploitation et de maintenance	5
Contributions des partenaires admissibles	6
Procédures de soumission.....	6
Évaluation au mérite	7
Comités d'experts	7
<i>Critères d'évaluation</i>	7
Comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM)	8
Collaboration avec les provinces et les territoires	8
Décisions de financement.....	8
Documents de finalisation de la contribution et suivi.....	8
Annonce publique	8
PARTIE 2 : COMMENT PRÉSENTER UN AVIS D'INTENTION ET	
UNE PROPOSITION.....	10
Respect des lignes directrices lors de la préparation de vos avis d'intention et de vos propositions.....	10
Avis d'intentions	10
Information sur le projet	10
Participants clés.....	11
Description du projet (au plus trois pages)	11
Suggestions d'évaluateurs	11
La proposition	12
Module Description du projet.....	12
Sommaire en langage clair (1500 caractères).....	13
Sommaire du projet (au plus une page)	13
Participants clés.....	13
Critères d'évaluation et justification du budget (au plus 20 pages)	14
Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance.....	16
Module Établissements partenaires	17
Module Renseignements financiers	17
Coûts des articles individuels	17
Plans d'étage (le cas échéant)	18
Contributions des partenaires admissibles.....	18
Utilisation de l'infrastructure.....	19
Module Évaluateurs suggérés.....	19
Soumission des avis d'intention et des propositions	19

PARTIE 1 : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR CE FONDS

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) cible des projets novateurs dont l'objectif est de renforcer la capacité des collèges à soutenir l'innovation dans les entreprises au Canada en pourvoyant ceux-ci d'infrastructures de recherche de pointe pertinentes pour le secteur privé, afin de favoriser les partenariats industriels dans des domaines d'importance stratégique pour l'établissement.

L'innovation dans les entreprises découlant des partenariats collège-industrie devrait mener à la création ou à l'adaptation de connaissances et de technologies pour développer ou améliorer un produit, un processus ou un service, en vue d'accroître la productivité et la compétitivité d'une entreprise ou d'un secteur.

Au volet 1, la FCI souhaite recevoir des propositions qui renforcent la capacité des collèges en recherche appliquée et en développement technologique dans tous les domaines afférents. Les collèges peuvent avoir développé cette capacité grâce à d'importants investissements pluriannuels en recherche appliquée.

L'acquisition et le renforcement de la capacité d'un collège en recherche appliquée peuvent par exemple avoir été financés par :

- des subventions de renforcement de l'innovation du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC-RI)¹;
- des subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie (ECAT);
- des subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges (CRIC);
- des fonds de recherche et de développement technologique d'organismes de développement économique fédéraux ou provinciaux;
- du financement de l'industrie ou d'autres sources.

Les collèges doivent soumettre des propositions démontrant qu'ils ont de solides antécédents de partenariats avec le secteur privé dans la mise sur pied de projets communs qui :

- répondent à des besoins importants de l'industrie;
- accroissent l'innovation dans les entreprises;
- s'inscrivent dans un domaine d'importance stratégique du collège.

Les activités proposées et l'infrastructure demandée doivent combler les besoins de l'industrie sans toutefois reproduire des installations ou des services de la région.

La FCI tient des concours du FCII (volet 1) tous les ans. Les dates limites pour soumettre des avis d'intention et des propositions sont présentées à la section Dates importantes.

.....
¹ Le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté est géré conjointement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
.....

Objectifs du Fonds collège-industrie pour l'innovation

Les trois objectifs du Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) sont :

- Créer et renforcer des partenariats collège-industrie menant à l'innovation dans les entreprises et qui utilisent des infrastructures de recherche de pointe et pertinentes pour le secteur privé.
- Tirer parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée et des antécédents en matière de partenariats avec le secteur privé dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement.
- Générer des retombées socioéconomiques aux échelles régionale et nationale, dont le développement du personnel hautement qualifié.

Participation du secteur privé et d'autres secteurs

Ce fonds vise à favoriser les partenariats entre des collèges et des représentants du secteur privé dans tous les domaines d'activité économique. La collaboration avec des entreprises, quelle que soit leur taille, est essentielle au projet d'infrastructure faisant l'objet d'une proposition.

Le degré de participation des partenaires du secteur privé constitue l'un des principaux facteurs dont la FCI tient compte dans ses décisions de financement. L'étroite collaboration entre les collèges et les partenaires du secteur privé est jugée indispensable pour favoriser l'innovation dans les entreprises.

La FCI s'attend à ce que :

- les partenaires du secteur privé s'engagent activement dès l'étape de soumission de la proposition et jusqu'à la fin du projet;
- les propositions démontrent clairement cet engagement à participer activement aux projets de recherche appliquée dans le but d'en retirer des retombées tangibles.

Le financement vise à soutenir les partenariats entre des collèges et le secteur privé. Néanmoins, nous encourageons la participation d'utilisateurs finaux des secteurs publics et à but non lucratif lorsqu'elle est jugée pertinente, car elle pourrait accroître les retombées locales, régionales et nationales.

Dates importantes

Dates*	Activités
15 mars	Date limite pour soumettre un avis d'intention
15 mai	Date limite pour soumettre une proposition
Novembre	Décisions du conseil d'administration de la FCI

* Note : Lorsque l'échéance est un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est repoussée au prochain jour ouvrable.

Établissements admissibles

Seuls les collèges admissibles au financement de la FCI peuvent soumettre une proposition au FCII. Les établissements non admissibles doivent fournir la documentation requise pour devenir admissible au plus tard deux mois avant la date limite pour soumettre un avis d'intention.

Certains collègues admissibles pourraient devoir mettre à jour certaines pièces justificatives avant cette même date.

Les collègues qui désirent déposer une demande d'admissibilité afin de soumettre une proposition de financement à ce fonds ou vérifier leur admissibilité doivent d'abord envoyer un courriel à FCII@innovation.ca.

Infrastructure admissible

Le FCII vise à soutenir la mise en place d'infrastructure de recherche d'envergure qui intensifiera davantage la capacité de recherche appliquée ou de développement technologique du collège. Un projet d'infrastructure admissible comprend l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche. Les coûts liés aux travaux de construction ou de rénovation des locaux essentiels à l'hébergement des infrastructures de recherche financées par la FCI sont également admissibles.

Le collège doit se servir de l'infrastructure de recherche pour soutenir ses activités de recherche appliquée et de développement technologique avec ses partenaires du secteur privé. L'infrastructure peut également servir à des fins de formation lorsque celle-ci est liée à un projet de recherche appliquée ou de développement technologique ayant pour but l'innovation dans les entreprises.

Les articles d'infrastructure sont jugés admissibles si les contributions en espèces et en nature des partenaires admissibles ont été reçues et si les dépenses ont été engagées par l'établissement **dans les 12 mois précédant la soumission de la proposition**. Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Les collègues qui prévoient demander une infrastructure de calcul informatique d'envergure doivent prendre contact avec Calcul Canada pour discuter de la portée et des besoins du projet proposé. Veuillez visiter le [site Web de Calcul Canada](#) pour en savoir plus sur le processus établi pour faciliter les collaborations avec les établissements. La FCI s'attend à ce que les ressources de calcul informatique nouvelles ou additionnelles financées par ce concours, et coûtant plus de 100 000 dollars, soient normalement hébergées, gérées et exploitées par Calcul Canada.

Le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI contient des renseignements additionnels sur les articles admissibles.

Emplacement de l'infrastructure

En règle générale, l'infrastructure est située sur la propriété de l'établissement admissible. L'infrastructure peut toutefois se trouver ailleurs si l'établissement démontre que l'emplacement proposé est plus avantageux. Dans un tel cas, l'établissement admissible devra conserver un contrôle de facto sur l'accès et l'utilisation de l'infrastructure de recherche, et détenir une participation majoritaire.

Les coûts d'exploitation et de maintenance

Le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI financera une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus. Les établissements reçoivent automatiquement une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution de la FCI du montant maximal approuvé par la FCI au moment de la finalisation de la contribution.

Votre collège doit démontrer qu'il dispose – et continuera de disposer – des fonds d'exploitation et de maintenance nécessaires pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure demandée tout au long de sa

durée de vie utile². La pérennité est un critère d'évaluation et fait partie intégrante du processus d'évaluation; elle pourrait influencer sur les recommandations du comité d'évaluation multidisciplinaire.

Contributions des partenaires admissibles

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent du coût de l'infrastructure des propositions retenues. Pour ce qui est de la portion restante de 60 pour cent, la FCI encourage les établissements à travailler en étroite collaboration avec des partenaires potentiels dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions. Les partenaires suivants sont autorisés à contribuer au financement d'un projet d'infrastructure :

- Fonds, fiducies ou fondations rattachés aux établissements
- Sociétés et entreprises privées
- Ministères et organismes du gouvernement fédéral
- Ministères et organismes des gouvernements provinciaux et territoriaux, et administrations municipales
- Organismes à but non lucratif
- Particuliers

Seules les contributions en espèces ou en nature destinées aux coûts admissibles de l'infrastructure demandée sont considérées comme des contributions admissibles de partenaires.

Les contributions des partenaires de recherche peuvent être incluses seulement si ce financement sert à l'acquisition d'infrastructure jugée admissible par la FCI. Les contributions en nature ou en espèces soutenant les activités de recherche appliquée (autre que l'achat de l'infrastructure) ne sont pas des contributions admissibles de partenaires. Cependant, celles-ci peuvent être mentionnées dans la proposition comme preuve de l'engagement des partenaires dans le projet.

Les fonds obtenus des organismes fédéraux de financement de la recherche, à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, notamment par l'entremise du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, ne peuvent servir de financement de contrepartie à une contribution de la FCI pour un projet d'infrastructure.

Notre [Guide des politiques et des programmes](#) contient des renseignements additionnels sur les contributions en espèces et en nature admissibles et non admissibles.

Procédures de soumission

Les collèges peuvent soumettre **jusqu'à deux avis d'intention et deux propositions par concours**, demandant chacun jusqu'à 1 million de dollars de la FCI. Si un collège décide de soumettre plus d'une proposition à un concours, ces propositions ne devront pas se rapporter au même domaine de recherche appliquée d'importance stratégique.

Si votre établissement ne soumet pas un avis d'intention avant la date limite, vous ne pourrez pas soumettre votre proposition. Après la date limite de soumission des avis d'intention, vous aurez accès à la proposition dans le Système de gestion des contributions de la FCI ([SGCF](#)).

.....

² La durée de vie utile de l'infrastructure de recherche est la période durant laquelle l'infrastructure devrait généralement produire des retombées et être utilisée aux fins prévues, en tenant compte des réparations et de la maintenance nécessaires dans des conditions normales.

.....

L'avis d'intention n'est pas officiellement pris en considération dans le processus d'évaluation, mais sert à la planification du processus d'évaluation, plus spécifiquement :

- à déterminer l'expertise nécessaire pour évaluer chaque proposition;
- à recruter les membres de comités;
- à détecter les problèmes potentiels d'admissibilité des articles d'infrastructure demandés.

L'avis d'intention doit contenir des renseignements exacts et en quantité suffisante sur l'infrastructure, ses utilisateurs et les activités de recherche appliquée et de développement technologique proposées.

Évaluation au mérite

Les propositions feront l'objet d'une évaluation au mérite. Le personnel de la FCI s'assurera d'abord que les propositions soumises sont admissibles et complètes. Les propositions feront ensuite l'objet d'une évaluation en deux étapes qui comprend une évaluation par des experts suivie d'une évaluation par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

Comités d'experts

Dans le cadre de la première étape, des comités d'experts évaluent de petits groupes de propositions similaires. Les comités d'experts mesurent les forces et les faiblesses des propositions en fonction des cinq critères d'évaluation au mérite.

En vue d'évaluer l'excellence d'une proposition, la FCI fait appel à des experts de divers secteurs ayant une compréhension particulière du domaine visé par la proposition ainsi que du processus d'innovation dans les entreprises et du secteur collégial.

Critères d'évaluation

Les comités d'experts évaluent les propositions en fonction de cinq critères d'évaluation qui reflètent les trois objectifs du concours :

Contribution à l'innovation dans les entreprises : Les activités de recherche appliquée proposées répondent à des besoins bien définis du secteur privé et ont été élaborées en collaboration avec des partenaires clés du secteur privé de manière à produire les résultats escomptés en matière d'innovation dans les entreprises.

Infrastructure : L'infrastructure demandée joue un rôle essentiel dans la création ou le renforcement de collaborations avec les partenaires du secteur privé. L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'assurer des collaborations durables et d'en maintenir la pertinence pour les partenaires.

Renforcement de la capacité de recherche appliquée : La proposition tire parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée de l'établissement et des investissements clés en personnel et en infrastructure dans le domaine d'importance stratégique. La capacité de recherche appliquée sera renforcée par l'infrastructure demandée et les engagements connexes de l'établissement.

Partenariats avec le secteur privé : L'établissement a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec le secteur privé dans le domaine d'importance stratégique.

Retombées pour le Canada : Les activités proposées ont le potentiel de mener à des retombées en innovation dans les entreprises et des retombées socioéconomiques dans la région et au Canada. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Comité d'évaluation multidisciplinaire

À la deuxième étape de l'évaluation, le comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) examine toutes les propositions et les rapports des comités d'experts. Le CEM :

- évalue chaque proposition par rapport aux trois objectifs du FCII et par rapport aux autres propositions concurrentes;
- établit le montant de financement recommandé pour chaque proposition;
- formule des recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI.

Pour être financée, une proposition doit satisfaire chacun des trois objectifs du FCII dans une mesure proportionnelle à sa complexité et à son envergure.

La FCI choisit les membres du comité en fonction de l'étendue de leurs connaissances et de leur compréhension du contexte de la recherche appliquée et du développement technologique, du rôle des collèges dans le processus d'innovation, ainsi que des besoins des partenaires du secteur privé.

Veuillez consulter la Partie 2 du présent document pour vous renseigner sur la façon de présenter une demande au concours du FCII et de bien respecter les objectifs et les critères d'évaluation.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous transmettons la liste des avis d'intention soumis, les rapports des comités d'experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire, de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. Nous divulguons ces informations conformément aux ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, selon les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La FCI encourage les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à titre de partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion annuelle, qui a lieu en novembre. Par la suite, nous aviserons votre établissement des décisions et mettrons les documents d'examen de vos propositions à votre disposition dans le SGCF.

Documents de finalisation de la contribution et suivi

L'établissement dispose de neuf mois pour remettre à la FCI les documents de finalisation d'une contribution (voir la section 6.2 de notre [Guide des politiques et des programmes](#)), à compter de la décision du financement.

Nous suivons de près la mise en œuvre des projets financés et exigeons que les collèges présentent des rapports financiers annuels et des rapports d'avancement de projet à intervalles réguliers. Les exigences en matière de rapports seront communiquées aux collèges avant la finalisation de la contribution.

Annonce publique

Le gouvernement du Canada annonce les décisions de financement dans le cadre du Fonds collège-industrie pour l'innovation à l'échelle nationale. Nous organisons ces annonces en collaboration avec les établissements. Ces événements permettent de mettre en valeur les activités de recherche ou de

développement technologique rendues possibles par l'infrastructure financée par la FCI. Suite à cette annonce, nous encourageons les établissements à faire appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les résultats de ces investissements pour la population canadienne.

PARTIE 2 : COMMENT PRÉSENTER UN AVIS D'INTENTION ET UNE PROPOSITION

Vous utiliserez le Système de gestion des contributions de la FCI ([SGCF](#)) pour préparer, partager et soumettre vos avis d'intention et propositions. Les instructions techniques relatives à l'utilisation du SGCF sont décrites dans les documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements sur Innovation.ca.

Cette invitation à soumettre des propositions et la section 6 des documents [Initiation au SGCF](#) contiennent tous les renseignements nécessaires pour soumettre une proposition au Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII), y compris les lignes directrices pour la préparation des avis d'intention et des propositions. Nous ne publierons pas de lignes directrices distinctes comme nous l'avons fait lors de concours antérieurs.

Respect des lignes directrices lors de la préparation de vos avis d'intention et de vos propositions

Il est important que toutes les soumissions soient conformes aux lignes directrices énoncées dans les documents [Initiation au SGCF](#), ainsi que dans le présent document. Nous vous recommandons fortement d'examiner les formulaires remplis avant de les soumettre afin de vous assurer de leur conformité à ces lignes directrices.

Avis d'intentions

Nous utilisons les avis d'intention pour planifier le processus d'évaluation, recruter les membres des comités d'experts et détecter les problèmes potentiels d'admissibilité des articles d'infrastructure demandés. Par conséquent, l'avis d'intention doit contenir des renseignements exacts sur l'infrastructure, ses utilisateurs, les activités de recherche appliquée et de développement technologique proposées ainsi que les résultats attendus.

L'avis d'intention contient les quatre sections suivantes :

- Information sur le projet
- Participants clés
- Description du projet
- Évaluateurs suggérés



Assurez-vous que l'information fournie dans l'avis d'intention reflète l'ensemble des activités prévues afin de bien informer le personnel de la FCI de l'expertise nécessaire au comité d'experts pour évaluer les mérites de votre proposition.

Les renseignements que vous devez inclure dans ces sections sont détaillés à la section 6 des documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements.

Information sur le projet

Cette section comprend des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement demandeur et les mots-clés.

Participants clés

Nous nous attendons à ce que l'infrastructure demandée soutienne les activités de recherche appliquée et de développement technologique d'une équipe de recherche. Vous pouvez inscrire jusqu'à huit participants clés associés à la proposition, y compris la personne responsable du projet. Ces participants peuvent être associés au collège, à des partenaires du secteur privé ou à toute autre organisation, mais ils doivent être essentiels à la conduite des activités de recherche visant l'innovation dans les entreprises. Votre collège ne pourra soumettre l'avis d'intention avant que tous les participants clés aient un compte sur le SGCF et aient confirmé leur participation. La personne responsable du projet aura accès à l'avis d'intention en mode écriture et lecture, tandis que les participants clés y auront accès en mode lecture seulement.

Description du projet (au plus trois pages)

La description doit inclure :

- un aperçu des principales composantes de l'infrastructure demandée;
- un aperçu des activités de recherche appliquée ou de développement technologique qui seront rendues possibles par l'infrastructure et de la façon dont elles répondent aux besoins des partenaires du secteur privé;
- une liste de partenaires du secteur privé (actuels ou prévus) et leurs rôles dans les activités planifiées;
- une liste des contributions antérieures de la FCI sur lesquelles s'appuie le présent projet, le cas échéant.

Veillez indiquer clairement dans cette section si la proposition renferme une composante d'infrastructure de calcul informatique de pointe. Si vous prévoyez demander une infrastructure de calcul informatique d'envergure, veuillez prendre contact avec Calcul Canada pour discuter de la portée et des besoins du projet proposé. Dans de tels cas, veuillez visiter le [site Web de Calcul Canada](#) pour en savoir plus sur le processus établi pour faciliter les collaborations avec les établissements.

Suggestions d'évaluateurs

Nous vous encourageons à suggérer au moins six évaluateurs qualifiés pour examiner votre proposition qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts.



Vos suggestions devraient comprendre des experts du milieu de la recherche appliquée des collèges et du secteur privé, excluant les partenaires et collaborateurs impliqués dans la proposition.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un évaluateur :

- est un parent ou un ami proche du responsable du projet ou d'un participant clé, ou entretient une relation personnelle avec l'un de ces derniers;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences d'ordre scientifique ou personnel avec le responsable du projet ou un participant clé;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise du responsable du projet ou d'un participant clé (y compris les hôpitaux de recherche ou les instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle avec le responsable du projet ou un participant clé si l'une des situations suivantes est survenue au cours des **six dernières années** :
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec le responsable du projet ou un participant clé dans l'exercice de fonctions dans un même département, établissement ou une même organisation ou entreprise;

- avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un participant clé;
- avoir collaboré, publié ou partagé du financement avec le responsable du projet ou un participant clé, ou prévoir le faire prochainement;
- avoir travaillé dans l'établissement demandeur;
- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.



La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

La proposition

La proposition doit démontrer clairement les mérites et l'excellence du projet proposé. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour que les évaluateurs puissent évaluer la proposition selon les critères d'évaluation. Le SGCF remplit automatiquement certaines sections de la proposition à partir des renseignements de l'avis d'intention.

Vous ne pouvez pas modifier le nom du responsable de projet ou de l'établissement demandeur après la soumission de votre avis d'intention, mais vous pouvez effectuer des changements aux établissements collaborateurs, participants clés et évaluateurs potentiels. **Vous devez toutefois en informer votre chargé de programmes** dès que possible afin d'éviter les conflits d'intérêts avec les évaluateurs potentiels.

La proposition comprend les modules suivants dans le SGCF :

- **Description du projet** : comprend l'information sur le projet proposé, la façon dont il répond aux objectifs et aux critères du FCII de même que la justification du budget pour les articles d'infrastructure du module Renseignements financiers.
- **Établissements partenaires** : identifie d'autres établissements admissibles de la FCI qui recevront l'infrastructure demandée, le cas échéant.
- **Renseignements financiers** : comprend de l'information détaillée sur le budget.
- **Évaluateurs suggérés** : contient le nom de personnes qualifiées pour faire une évaluation éclairée et impartiale de la proposition.

Les formulaires du SGCF indiquent le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections ainsi que le nombre de pages pouvant être téléversées.

Module Description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information sur le projet
- Sommaire en langage clair et sommaire du projet
- Participants clés
- Critères d'évaluation et justification du budget (pièce jointe)
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

La description des renseignements à inclure dans ces sections sont décrites à la **section 6** des documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif établissements.

Sommaire en langage clair (1500 caractères)

Les efforts soutenus de la FCI pour rendre des comptes au gouvernement du Canada comprennent notamment la présentation des retombées sociales, économiques et environnementales tangibles pour le Canada engendrées par les investissements de la FCI. Pour ce faire, nous vous demandons de fournir des renseignements nous permettant d'expliquer comment l'infrastructure financée par la FCI joue un rôle important, entre autres, dans la création d'emplois et d'entreprises dérivées ainsi que dans l'amélioration de produits, de politiques, de procédés et de services.

Veuillez résumer le projet proposé en utilisant un langage clair et en mettant l'accent sur les résultats escomptés, en particulier l'innovation dans les entreprises qui sera rendue possible ainsi que les autres retombées potentielles pour le Canada.



Ce sommaire ne sera pas utilisé dans le processus d'évaluation. Cependant, si le projet obtient du financement, la FCI pourra l'utiliser dans ses produits de communication.

Sommaire du projet (au plus une page)

Veuillez fournir un résumé de la proposition, y compris un aperçu de l'infrastructure demandée. Ce sommaire doit expliquer de façon concise dans quelle mesure la proposition répond aux objectifs du concours :

- Créer et renforcer des partenariats collège-industrie menant à l'innovation dans les entreprises et qui utilisent des infrastructures de recherche de pointe et pertinentes pour le secteur privé.
- Tirer parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée et des antécédents en matière de partenariats avec le secteur privé dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement.
- Générer des retombées socioéconomiques aux échelles régionale et nationale, dont le développement du personnel hautement qualifié.



Alors que le reste de la proposition devrait être rédigé pour des experts du domaine de la proposition, ce résumé devrait être écrit dans une langue convenant à des non-experts, car il est principalement destiné au CEM.

Participants clés

Vous pouvez ajouter jusqu'à huit participants clés (personnel administratif du collège, partenaires du secteur privé et autres) et leurs affiliations.

Tout participant clé nommé dans l'avis d'intention sera par défaut identifié comme un participant clé dans la proposition. Le responsable du projet et le personnel administratif pourront modifier les participants clés et ajouter de nouveaux participants clés à la proposition avant de la soumettre. Les participants nouvellement ajoutés devront accepter de participer depuis leur Tableau de bord avant que le personnel administratif ayant les privilèges nécessaires puisse soumettre la proposition officiellement à la FCI.



Alors que le nombre de participants clés est limité à huit, d'autres personnes peuvent participer au projet. Les membres des comités d'évaluation s'attendent à ce que les rôles et les contributions de chaque participant soient clairement expliqués dans la pièce jointe Critères d'évaluation et justification du budget.

Critères d'évaluation et justification du budget (au plus 20 pages)

Pour cette section du formulaire électronique, veuillez téléverser un document PDF où vous décrirez comment la proposition répond aux objectifs et aux critères d'évaluation de ce concours, ainsi que la justification du budget pour acquérir les articles d'infrastructure demandés.

Assurez-vous que le document est conforme aux lignes directrices sur la présentation des pièces jointes figurant dans les documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs ou au personnel administratif des établissements.



Chaque critère contient un certain nombre d'éléments devant être abordés dans la proposition. De plus, chaque critère sera évalué par rapport à une norme. Les évaluateurs seront appelés à mesurer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes. Si vous ne traitez pas tous les éléments requis dans votre proposition, elle en sera affaiblie. Vous devez préciser si un élément ne s'applique pas.

L'ajout d'une pièce jointe vous procure une plus grande marge de manœuvre pour aborder les critères d'évaluation, notamment en utilisant des figures ou des tableaux. Vous pouvez ainsi décider de la distribution du nombre de pages dans chacune des sections tout en respectant le nombre total de pages permises.

Objectif 1

Créer et renforcer des partenariats collège-industrie menant à l'innovation dans les entreprises et qui utilisent des infrastructures de recherche de pointe et pertinentes pour le secteur privé.

Contribution à l'innovation dans les entreprises

Les activités de recherche appliquée proposées répondent à des besoins bien définis du secteur privé et ont été élaborées en collaboration avec des partenaires industriels clés de manière à s'assurer qu'elles produisent les résultats escomptés en matière d'innovation dans les entreprises.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- 1) Exposez l'approche adoptée par le collège (par exemple, consultations auprès des parties prenantes) pour définir les besoins du secteur privé en ce qui a trait aux activités de recherche appliquée proposées.
- 2) Identifiez les partenaires industriels clés ainsi que le processus qui a mené à leur sélection.
- 3) Décrivez les activités ou les projets de recherche appliquée qui seront réalisés en partenariat avec le secteur privé. Dans chaque cas :
 - a. précisez les besoins de l'industrie auxquels répondront cette activité ou ce projet, ses objectifs et les résultats escomptés;
 - b. décrivez la méthodologie envisagée pour mener l'activité ou le projet;
 - c. détaillez le rôle et les contributions (par exemple, temps, argent) des partenaires clés du secteur privé.
- 4) Décrivez les plans de développement des affaires et de rayonnement pour favoriser de nouveaux partenariats.



Dans cette section, vous devriez mettre l'accent sur vos projets et le processus par lequel ceux-ci ont été déterminés. Assurez-vous que vos descriptions fournissent un niveau de détail suffisant pour les experts dans le domaine qui jugeront de la faisabilité des activités.

Infrastructure et justification du budget

L'infrastructure demandée joue un rôle essentiel dans la création et le renforcement de collaborations avec les partenaires du secteur privé. L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'assurer des collaborations durables et d'en maintenir la pertinence pour les partenaires.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- 1) Décrivez chaque article et justifiez-en la pertinence dans la réalisation des activités de recherche appliquée proposées. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, au coût et à l'emplacement indiqués dans le tableau de la section Coût des articles individuels. Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type.
- 2) Expliquez en quoi l'infrastructure est pertinente pour l'industrie et essentielle pour créer et renforcer des collaborations avec les partenaires du secteur privé.
- 3) Démontrez la polyvalence de l'infrastructure demandée pour répondre aux besoins en recherche appliquée immédiats et à plus long terme des partenaires du secteur privé.
- 4) En faisant référence aux ressources financières de la section Exploitation et maintenance, indiquez comment l'infrastructure sera utilisée et maintenue de manière efficiente à court terme et soutenue à long terme.



Dans le cas de propositions qui comportent des coûts de rénovation ou de construction, fournissez la ventilation des coûts, l'échéancier et les plans d'étage dans un document supplémentaire joint au module Renseignements financiers.



Justification du budget : Les descriptions d'articles doivent préciser les principales caractéristiques choisies afin que les évaluateurs puissent juger de leur pertinence pour mener les activités proposées en utilisant la méthodologie décrite.

Objectif 2

Tirer parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée et des antécédents en matière de partenariats avec le secteur privé dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement.

Renforcement de la capacité de recherche appliquée

La proposition tire parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée de l'établissement et des investissements clés en personnel et en infrastructure dans le domaine d'importance stratégique. La capacité de recherche appliquée existante sera renforcée par l'infrastructure demandée et les engagements connexes de l'établissement.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- 1) Décrivez la capacité de recherche appliquée actuelle du collège dans ce domaine d'importance stratégique, en incluant :
 - a. l'expérience et le savoir-faire des participants clés (du collège et du secteur privé) et du personnel administratif et de développement des affaires;
 - b. les équipements et les espaces de recherche disponibles;
 - c. les sources de financement.
- 2) Décrivez comment la capacité de recherche appliquée du collège sera renforcée par l'infrastructure demandée.
- 3) Précisez les engagements du collège à l'appui de cette proposition.



Cette section fournira l'information nécessaire aux évaluateurs pour déterminer si votre proposition correspond à vos capacités actuelles. Assurez-vous de mettre en évidence l'expertise des participants en ce qui concerne l'exploitation de l'infrastructure demandée, y compris l'expérience acquise avec des équipements similaires.

Partenariats avec le secteur privé

L'établissement a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec le secteur privé dans le domaine d'importance stratégique.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- 1) Démontrez les antécédents du collège et de l'équipe de recherche en ce qui a trait à la création et au maintien de partenariats avec le secteur privé dans le domaine.
- 2) Démontrez les résultats en innovation dans les entreprises rendus possibles par ces partenariats.



Dans cette section, veuillez vous concentrer sur vos antécédents de partenariats dans le domaine de la proposition. Concentrez-vous plutôt sur vos projets (rendus possibles par l'infrastructure demandée) à la section Contribution à l'innovation des entreprises.

Objectif 3

Générer des retombées socioéconomiques aux échelles régionale et nationale, dont la formation de personnel hautement qualifié

Retombées pour le Canada

Les activités proposées ont le potentiel de mener à des retombées en innovation dans les entreprises et des retombées socioéconomiques dans la région et au Canada. Les activités proposées appuieront la formation de personnel hautement qualifié.

Vous devez aborder chacun des éléments suivants :

- 1) Soulignez les retombées escomptées des activités de recherche appliquée et l'impact potentiel pour le secteur privé (et autres secteurs, le cas échéant).
- 2) Précisez l'échéancier prévu pour la réalisation de ces derniers.
- 3) Précisez le nombre prévu de personnes hautement qualifiées formées, et décrivez vos plans pour les faire participer aux activités de recherche appliquée (projets coopératifs, étudiants d'été).
- 4) Décrivez les compétences qui seront acquises par les personnes hautement qualifiées grâce à leur collaboration avec les partenaires du secteur privé dans les activités de recherche appliquée et par suite de leur utilisation de l'infrastructure demandée.



Dans cette section, veuillez vous concentrer sur les retombées à moyen et long terme qui vont au-delà des résultats en matière d'innovation dans les entreprises décrits dans la section Contribution à l'innovation dans les entreprises.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section présente les coûts annuels et les sources de financement engagés pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure pendant les cinq premières années après sa mise en service.

Si la durée de vie utile³ de certains articles d'infrastructure demandés est plus longue ou plus courte que cinq ans, vous devez fournir, à la section Critères d'évaluation et justification du budget, des renseignements complémentaires relatifs aux besoins d'exploitation et de maintenance pour ces articles pendant leur durée de vie utile.

N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique dans les tableaux. Si les sources de financement comprennent le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)⁴, de la FCI, inscrivez-les dans la catégorie Contributions de l'établissement.



Vous devez expliquer les coûts estimés et les sources de financement figurant dans ces tableaux dans la section Infrastructure et justification du budget de la pièce jointe Critères d'évaluation.

Module Établissements partenaires

S'il y a lieu, indiquez les établissements admissibles (autre que l'établissement demandeur) au financement de la FCI qui participent à ce projet. Un établissement partenaire signifie un établissement qui reçoit une partie de l'infrastructure.

Module Renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels
- Plans d'étage (le cas échéant)
- Contributions des partenaires admissibles
- Utilisation de l'infrastructure
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (généré automatiquement)

Pour chacune des sections, vous devez entrer toute l'information demandée dans les champs pertinents.

Les tableaux de la section Aperçu du financement du projet d'infrastructure sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des autres sections du module Renseignements financiers. Vous remarquerez que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Coûts des articles individuels

La FCI vous recommande de regrouper les articles connexes en groupes fonctionnels. Toutefois, vous devez présenter et détailler chacun des articles d'un groupe dans la section Infrastructure et justification du budget.

.....
³La durée de vie utile de l'infrastructure de recherche est la période durant laquelle l'infrastructure devrait généralement produire des retombées et être utilisée aux fins prévues, en tenant compte des réparations et de la maintenance nécessaires dans des conditions normales.

⁴ Le FEI de la FCI finance une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des propositions approuvées. Tous les projets admissibles génèrent une enveloppe correspondant à 30 pour cent du montant maximal approuvé par la FCI au moment de la finalisation de la contribution.
.....

Indiquez uniquement les coûts d'acquisition et de développement de l'infrastructure admissibles selon la section 4.6 du [Guide des politiques et des programmes](#). Inscrivez le coût total de chaque article ou des groupes fonctionnels. Conservez les pièces justificatives (listes de prix, devis, etc.) pour les fournir à la FCI sur demande.



Dans le cas où l'infrastructure servirait à des fins autres qu'à la recherche ou au développement technologique, inscrivez uniquement les coûts au prorata de la recherche ou du développement technologique.

Le total des coûts admissibles doit comprendre les taxes (moins les crédits remboursables) et les frais de transport et d'installation. Toutefois, les taxes ne doivent pas être calculées sur les contributions en nature.

Dans la préparation des prévisions budgétaires, le collège doit suivre ses propres politiques et procédures. Les coûts indiqués dans le budget constituent des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles. Consultez la section 6.5 du [Guide des politiques et programmes](#) de la FCI pour en savoir plus sur l'évaluation des contributions en nature.

Plans d'étage (le cas échéant)

Dans cette section du formulaire électronique, veuillez téléverser un document PDF contenant les renseignements suivants :

- la ventilation des coûts de construction ou de rénovation, par type de coût (coûts directs, frais accessoires, provisions pour imprévus jusqu'à hauteur de 10 pour cent des coûts de construction);
- un échéancier indiquant les dates clés des différentes étapes de travaux de rénovation ou de construction proposés;
- les plans d'étage des locaux proposés précisant l'emplacement de l'infrastructure et l'échelle des plans, lorsque les travaux portent sur plusieurs locaux; les plans doivent être lisibles lorsqu'ils sont imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po x 11 po).

Les plans d'étage constituent une pièce jointe distincte et ne comptent pas dans le maximum de 20 pages allouées pour la section Critères d'évaluation et justification du budget.



Cette pièce jointe est destinée uniquement aux plans d'étage. Toutes les pages fournissant de l'information autre que pour l'utilisation prévue seront retirées de la proposition à l'étape de la revue administrative.

Contributions des partenaires admissibles

Indiquez toutes les contributions de partenaires admissibles décrites à la section 4.8 du [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI. N'indiquez pas les montants demandés à la FCI. Indiquez le nom et le type de chaque partenaire admissible ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquez comment le collège prévoit garantir ce financement (par exemple, propositions soumises aux partenaires provinciaux).



La FCI vous recommande de regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne.

Les contributions en nature totales des partenaires doivent être égales à la portion totale en nature des coûts des articles demandés.

Utilisation de l'infrastructure

Cette section du module Renseignements financiers présente l'utilisation de l'infrastructure demandée à des fins admissibles (recherche, développement technologique et formation associée) ou non admissibles (enseignement, administration, utilisation clinique ou autres fonctions de service) au financement de la FCI et le partage des coûts au prorata, s'il y a lieu.

Dans le cas où l'infrastructure est utilisée à des fins non admissibles, vous devez expliquer la méthode utilisée pour déterminer le pourcentage d'utilisation dans chaque catégorie et répartir le budget (coûts des articles individuels) au prorata.



L'utilisation de l'infrastructure indiquée dans la catégorie "Recherche ou développement technologique et formation associée" doit servir principalement à la réalisation d'activités de recherche appliquée et de développement technologique avec des partenaires du secteur privé. La "formation associée" désigne uniquement les cas où celle-ci est liée à un projet de recherche appliquée ou de développement technologique visant l'innovation dans les entreprises.

Module Évaluateurs suggérés

La liste des évaluateurs suggérés est remplie automatiquement à partir de l'avis d'intention. Vous pouvez toutefois proposer d'autres évaluateurs qualifiés pour évaluer la proposition. Consultez la section Évaluateurs suggérés de ce document pour en savoir plus sur les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts.

Soumission des avis d'intention et des propositions

Il n'est pas nécessaire de soumettre une copie papier des avis d'intention ou des propositions. Veuillez utiliser le [SGCF](#) pour préparer et soumettre des avis d'intention et des propositions selon les échéances prescrites.